Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22 OCT. 2026
ID : 025-252508247-20261013-2026_10_09_50-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

SYBERT

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 13 octobre 2026

Date de convocation : le 6 octobre 2026

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Président.

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 19h45

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 24
- Ayant pris part au vote : 23
- Ayant donné procuration : 6

Résultat du vote :

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Étaient présents :

TITULAIRES :
G.B.M : AUBERT Damien ; BAILLY Guillaume ; BERMOND Henri ; BIHR Anne ; BOUSSET Jean-Marc ; BOUVET Nathalie ; BOUZAT Patrick, CALVAT Lylian ; DOLEJAL Philippe ; JELSCH Véronique ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Hélène ; MÉNESTRIER Jean-François ; MEUNIER Emmanuelle; NAPPEZ Anthony ; NONNOTTE Thierry ; SIMONIN Philippe ;
C.C.L.L : CUVELIER Vincent ; GARNIER Christophe ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : DIETRICH Clément ; REIGNEY Frédéric ;

SUPPLÉANTS :
G.B.M : SIMONIN Flora ;

Étaient excusés :

TITULAIRES :
G.B.M : BARBAROSSA Ludovic ; BECKER Catherine ; BRIOT Valérie ; JACQUES Patrick ; KRIEGER Jacques ; LAIDIÉ Frank ; LHOMME Madeleine ; LIARD Damien ; VEJUX Kévin
C.C.L.L : AYMONIN Guillaume ; CLOSSON CELLE Olivier ; JACQUIER-GINEPRO Laurence ; LAMBERT Jean-Benoît ;
C.C.V.M :

SUPPLÉANTS :
G.B.M : PERNIN Daniel ;
C.C.L.L : GRENIER Jean-Claude ;

Secrétaire de séance : Philippe DOLEJAL

Procuration de vote :

Mandant : Guillaume AYMONIN ; Ludovic BARBAROSSA ; Catherine BECKER ; Valérie BRIOT; Frank LAIDIÉ ; Jean-Benoît LAMBERT
Mandataire : Christophe GARNIER ; Anthony NAPPEZ ; Henri BERMOND ; BOUVET Nathalie ; Jean-Marc BOUSSET, Jean-Claude STADELMANN

Objet : 2F.Adhésion à la Convention des Entreprises pour le Climat
2026/10_09-50

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22 OCT. 2026
ID : 025-252508247-20261013-2026_10_09_50-DE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES

ADHÉSION À LA CONVENTION DES ENTREPRISES POUR LE CLIMAT

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Président.

La Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) de Bourgogne – Franche-Comté a pour mission d'accompagner les collectifs de dirigeants, via un parcours de formation, dans un objectif de « bascule de l'économie extractive vers l'économie régénérative avant 2030 ».
La CEC étant une association loi 1901 d'intérêt général, les coûts des parcours sont financés grâce aux dons des entreprises et des organismes participants.

Le parcours de formation s'articule autour de 6 sessions locales (limites et enjeux actuels, nouveaux modèles économiques possibles, connexion avec le vivant, redéfinition de sa stratégie, mobilisation de ses équipes de direction, consolidation de sa feuille de route).
Ce parcours se déroule sur 10 mois ; il alterne des conférences et sessions plénières, des ateliers collaboratifs et de « camps de base » en sous-groupes.

A ce jour, 35 parcours ont déjà été lancés (en cours ou terminés) dont 3 à l'international, soit plus de 60 projets coopératifs.

Dans ce contexte, il est proposé que le SYBERT adhère à la Convention des Entreprises pour le Climat » de Bourgogne - Franche-Comté.
En termes de cotisation, il est proposé qu'à l'adhésion annuelle de 3 000 €, le SYBERT apporte un complément exceptionnel de 7 000 €, la 1ère année, au titre des formations dispensées.
Sont envisagés pour suivre ce parcours le Vice-Président en charge de la Prévention et de la Communication, Monsieur Olivier LEGAIN, le Directeur du SYBERT et la Directrice Industrielle.

Á l'unanimité, le Comité Syndical décide de l'adhésion du SYBERT à la Convention des Entreprises pour le Climat » de Bourgogne Franche-Comté et sa participation au parcours de formation 2026-2027, ainsi que le versement d'une cotisation de 3 000 € et un complément de 7 000 € (par virement de crédits au sein du chapitre 011 du budget 2026).

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Jean-Marc BOUSSET

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
Philippe DOLEJAL